



Les monastères s'engagent

FAQ

(ÉLÉMENTS DE RÉPONSE POUR LES QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES EN MAGASIN)

Qu'est-ce que la marque Monastic ?

La marque Monastic a été créée, en 1989, par un groupe de monastères français pour réagir face à certaines marques de grande consommation qui utilisent la bonne image monastique et jouent de la confusion dans l'esprit des consommateurs (fromages, bières, cosmétiques...). Monastic est une marque qui garantit l'engagement total de la communauté monastique dans le contrôle de toutes les étapes de la vie du produit ou du service.

Elle est déposée à l'INPI et se matérialise par un logo apposé sur les produits.

Aujourd'hui, l'association Monastic regroupe presque 200 communautés monastiques « vivantes », majoritairement catholiques (bénédictins, cisterciens, carmélites, clarisses, annonciades...), 2 orthodoxes et 1 protestante. Le logo est apposé sur de très larges familles de produits (alimentaires, boissons, cosmétiques, décoration, couture, piété, carterie...) et de services (imprimerie,

retranscription, reliure, cannage, entretien et location de linge...).

Nous vous invitons à découvrir l'association, les communautés, les produits et services, et la « philosophie » de Monastic sur le site Internet :

<https://www.monastic-euro.org/>

Monastic, est-ce un label ou une marque ?

Monastic est une marque déposée, illustrée par un logo. Ce n'est pas un label, beaucoup plus contraignant et figé qu'une marque (un label se définit juridiquement et doit être homologué par un organisme public ou parapublic). La marque et son logo garantissent l'engagement total de la communauté monastique dans le contrôle de toutes les étapes de la vie du produit ou du service. Elle se matérialise par un logo apposé sur les produits.

Que garantit l'apposition du logo Monastic sur les produits et services ?

La marque Monastic garantit l'engagement du monastère dans tout le cycle de vie du

www.monastic-euro.org

produit ou du service, de sa conception jusqu'à sa commercialisation. Cela signifie que, même s'il fait appel à des compétences extérieures laïques (salariés, fournisseurs, sous-traitants...) le monastère garde le contrôle de toutes les étapes suivantes :

- conception du produit (recette, composition) ;
- achats et approvisionnements (sélection, contrôle et suivi réguliers des fournisseurs, fiches techniques et traçabilité des matières et produits achetés) ;
- fabrication (formalisation des processus de fabrication, contrôle des sous-traitants, vérification de la conformité des produits fabriqués, respect des réglementations et traçabilité, maintenance, ergonomie, sécurité au travail...) ;
- emballage, conditionnement, expéditions (formalisation des processus, contrôle des sous-traitants éventuels, étiquetage conforme à la réglementation) ;
- commercialisation (émission des factures et bons de livraison par le monastère, traitement des réclamations clients, maîtrise de la communication) ;
- organisation générale (implication et responsabilisation de l'ensemble de la communauté dans l'activité économique, mise en place d'actions concrètes d'écologie intégrale, calcul de prix de revient formalisé).

Est-ce que la marque Monastic veut dire que le produit est entièrement fabriqué par les moines ou moniales dans le monastère ?

Non, pas forcément. Mais elle veut dire que même si des salariés laïcs, des sous-trai-

tants ou des fournisseurs extérieurs participent à l'élaboration partielle ou totale du produit ou service, le monastère est le seul commanditaire, le seul décisionnaire, et a le contrôle sur toutes les opérations.

Aujourd'hui, la situation autarcique des monastères d'autrefois n'est plus une réalité, car :

- les contraintes réglementaires sont telles qu'elles nécessitent souvent de gros investissements et des compétences techniques précises ;
- la moyenne d'âge de certaines communautés devient élevée ;
- même pour des communautés plus jeunes, l'équilibre entre prière et travail est essentiel, et le recours aux aides extérieures permet de sauvegarder la priorité spirituelle.

Ainsi, la marque Monastic garantit que la communauté met tout en œuvre pour que le produit soit conçu, fabriqué, emballé et expédié dans les meilleures conditions de travail, de qualité, de traçabilité et d'éthique.

Que font les moines et moniales s'ils ne fabriquent pas eux-mêmes leurs produits ?

Les moines et moniales ont toujours su évoluer et s'adapter à leur époque. Aujourd'hui, ils travaillent toujours, mais davantage sur des tâches dites « tertiaires », c'est-à-dire de service : concevoir des produits originaux, sélectionner des fournisseurs, organiser les processus de traçabilité et de fabrication, sélectionner des revendeurs... C'est une forme de travail moins manuelle qu'avant, plus facilement compatible avec les impératifs



**Les monastères
s'engagent**

www.monastic-euro.org

d'aujourd'hui et avec leur démographie, et tout aussi importante que le travail manuel d'antan. Ces tâches tertiaires sont de vrais métiers, demandent concentration, compétences, professionnalisme, et garantissent la qualité des produits que vous achetez dans les magasins. Les moines et moniales sont de véritables chefs d'orchestre.

Il est bon aussi de rappeler que le travail et le gain économique ne sont pas la finalité de la vie des moines et moniales. Leur finalité est avant tout la prière, et cela ne change pas quelle que soit la période de l'histoire. Le travail est considéré comme faisant partie de la vie spirituelle, en complément des offices communs, de la Lectio Divina, qui est l'approfondissement spirituel individuel. Il doit y avoir un bon équilibre entre ces différentes formes de vie spirituelle et la vie commune. Les moines et moniales, aidés par leurs Pères Abbés et Mères Abbesses, sont très vigilants à ne pas se laisser envahir par les questions liées à l'économie, et à maintenir le meilleur dosage. Le gain économique - quand il y en a - n'est pas fait pour être thésaurisé ou redistribué à des actionnaires : il permet aux communautés de vivre décemment, d'entretenir les bâtiments et d'aider diverses œuvres sociales ou religieuses.

Comment est décidée l'attribution ou non du logo Monastic ?

Une communauté qui souhaite recevoir l'attribution du logo Monastic pour son produit ou service doit en faire la demande auprès de l'association Monastic. Cette demande est formalisée à l'aide d'une

grille d'auto-évaluation qui propose des critères pour chacune des étapes, et qui a été formalisée avec l'aide de laïcs experts en qualité et commercialisation. La grille remplie par la communauté demandeuse est relue par un comité de relecteurs composé de moniales et de moines expérimentés, puis validée par la Présidence de l'association Monastic. Deux cas de figure : soit le logo est attribué pour 3 ans, soit il n'est pas attribué. Dans les deux cas un retour est fait à la communauté avec des conseils sur les progrès à réaliser dans un esprit d'amélioration continue.

Quels sont les critères de sélection des matières premières ?

Les matières premières qui entrent dans la composition des produits Monastic sont soit produites par le monastère lui-même, soit achetées à l'extérieur. Dans ce cas, les critères de sélection des matières premières et des fournisseurs reposent sur le meilleur rapport qualité/prix, avec une vigilance particulière apportée à la provenance et aux conditions de travail, tout en restant raisonnables en termes de prix : le moins d'empreinte carbone possible, la meilleure responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs, et une prédilection pour des provenances artisanales plutôt qu'industrielles, lorsque c'est possible.

Les produits et services Monastic sont-ils artisanaux ?

Oui, les produits et services portant la marque Monastic sont artisanaux, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas fabriqués ou délivrés de façon industrielle à grande



**Les monastères
s'engagent**

www.monastic-euro.org

échelle, même quand ils sont fabriqués à l'extérieur du monastère. Dans ce cas, les sous-traitants sont choisis en fonction de leur caractère artisanal qui garantit la fabrication du produit exclusivement pour le monastère.

Que penser des produits qui viennent des monastères mais qui n'ont pas le logo Monastic ?

Ce cas est possible pour deux raisons : soit parce que le monastère n'a pas jugé utile de demander l'attribution du logo (petites quantités vendues uniquement aux visiteurs du monastère, production irrégulière, manque de temps...), soit parce que le comité d'attribution de la marque a jugé que la communauté demandeuse a encore quelques progrès à faire pour démontrer qu'elle contrôle bien toutes les étapes de la vie du produit. Dans ce cas, la communauté est accompagnée dans sa démarche de progrès.

Il existe aussi des produits, simplement sélectionnés par des communautés, dans un partenariat avec des fournisseurs avec qui elles entretiennent une relation de confiance et de proximité. Sans répondre forcément à l'ensemble des critères de la marque Monastic sur ces produits, ces monastères peuvent se référer à la grille d'évaluation Monastic pour progresser dans l'établissement et la justesse de leurs critères de sélection.

Mais quoi qu'il en soit, acheter les produits proposés par les monastères,

porteurs ou non du logo Monastic, c'est bien soutenir la vie monastique.

Que penser des produits industriels qui font référence au monde monastique ?

Nous mettons en garde les consommateurs contre les produits faussement monastiques proposés par des industriels qui utilisent l'image des monastères à des fins commerciales. Même s'il existe parfois un lointain et vague lien avec une recette ancestrale issue d'un monastère disparu, ces produits n'ont aucun lien avec les monastères d'aujourd'hui et trompent la confiance des acheteurs.

Les monastères font-ils des bénéfices ? Comment sont fixés les prix de vente des produits ou services ?

En vendant leurs produits ou services, les monastères retirent une marge qui leur permet de subvenir aux dépenses du quotidien. L'activité de vente de produits et de services est donc importante pour la survie des communautés. Les prix de vente des produits monastiques sont fixés avec la plus grande attention portée au « juste prix » : leur niveau reflète l'approvisionnement en matières premières de qualité et le mode de fabrication artisanal, c'est-à-dire en petites séries. Il est donc « juste » que les prix pratiqués ne soient pas au niveau des produits industriels. La marque Monastic accompagne les communautés dans la mise en place de calculs de coût de revient fiables et méthodiques.



www.monastic-euro.org